

ATTESTATION D'AFFICHAGE
de
**L'AVIS DE CONCERTATION PREALABLE POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN D'AUSSAC
SUR LA COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE**

DEPARTEMENT	16
COMMUNE	AUSSAC-VADALLE

Je soussigné, Monsieur Gérard LIOT, Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE, certifie que l'avis de concertation préalable pour le renouvellement du parc éolien d'AUSSAC sur la commune d'Aussac-Vadalle, a été intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune d'AUSSAC-VADALLE, à compter du 31 octobre 2024 et jusqu'au 8 décembre 2024, inclus.

Le dossier de concertation préalable a été tenu à disposition du public en mairie sur cette même période.

Le Maire :

Le Maire,

Gérard LIOT

Date, signature et cachet de la Mairie :

09 DEC. 2024

